



Compte-rendu du CCFP Séance plénière du 14 Avril 2015

Délégation CGT : Baptiste TALBOT, Jean-Marc CANON, Philippe CRÉPEL, Ghislaine RAOUAFI, Rose-May ROUSSEAU, Emmanuelle MOISSONNIER, Catherine MARTY, Sylvie BAYLE, Michèle KAUFFER

Ouverture et introduction de la séance par Madame la Ministre, Marylise LEBRANCHU :

Il s'agit de l'installation du CCFP suite aux élections professionnelles du 4 Décembre 2014 dont les missions essentielles sont l'unité et l'expression de la Fonction Publique, sans remettre en cause le rôle légitime des différents conseils Supérieurs.

Concernant la négociation sur PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations), débutée en Octobre dernier, la Ministre souhaite qu'elle aboutisse car cet accord permettrait de sécuriser le Statut.

L'autre « chantier » en cours est la Loi Déontologie qui sera débattue au Parlement à l'automne.

Le CCFP de ce jour est consacré entre autre à l'apprentissage dans la Fonction Publique. Il s'agit de discuter des freins et des solutions. Ce CCFP est aussi l'occasion d'examiner le projet de Loi relatif à la modernisation de l'outre-mer et plusieurs projets de décrets.

Le texte « don de jour de repos » est très attendu pour répondre aux besoins des agents. La Ministre s'engage à ce que sa publication au J.O se fasse courant Mai. Mais il faudra réfléchir à d'autres solutions dans l'avenir.

Le texte relatif au CCFP est essentiel pour le dialogue social.

Concernant l'apprentissage :

La Fonction Publique doit être exemplaire, il s'agit d'insertion des jeunes dans la vie professionnelle.

L'apprentissage constitue une voie d'excellence conduisant au diplôme. Ce doit être un gage d'acquisition de compétences.

A ce jour il y a 12 500 apprentis dans la Fonction publique dont 11 000 dans la Fonction publique Territoriale. Les objectifs à atteindre sont que 4000 jeunes soient en apprentissage cette année et 6000 en plus en 2016.

L'apprentissage permet d'offrir tous les niveaux de qualification (du CAP au Master), une palette de métier (par exemple de l'Ingénieur au jardinier). Cela permet de faire connaître et adhérer aux valeurs de la Fonction Publique, donc de sensibiliser les apprentis aux droits et obligations de la Fonction publique.

Les Maîtres d'apprentissages seront formés.

Et, il faut des mesures incitatives au recrutement.

Lecture des déclarations liminaires des Organisations Syndicales (Voir celle de la CGT en pièce jointe)

Réponses de la Ministre :

- Sur l'annonce de l'indemnité compensatrice de la CSG faite le 13 Avril, il s'agit d'une information et pas une discussion avec les Organisations Syndicales. C'est une mesure unilatérale du gouvernement.
- Elle refuse le comparatif des augmentations de salaires pour les fonctionnaires Allemands et Français.
- Sur protection sociale complémentaire, il n'y a pas moyen de la rendre obligatoire comme dans le Privé. Il faut faire attention à la comparaison avec le secteur Privé (reprise de l'exemple du jour de carence).
- Le sujet essentiel pour la Ministre reste PPCR

Déclaration FHF :

Concernant la Loi Santé, la FHF se félicite que les coopérations soient rendues obligatoires au 1 Janvier 2016 via les Groupements Hospitaliers de Territoires (GHT).
Rappelle que les employeurs Hospitaliers ont des objectifs de maîtrise de la masse salariale. Qu'ils ont besoin d'un discours cohérent.

Déclaration des employeurs territoriaux :

Concernant l'apprentissage, il s'agit d'un souci majeur des employeurs territoriaux.

Ordre du jour :

- **Approbation du relevé de votes du CCFP du**

Le relevé est approuvé à l'unanimité.

- **Apprentissage, rapporteur Monsieur Richard**

Monsieur Richard nous reprecise la lettre de mission du 24 Octobre 2014 ainsi que la présentation qu'il a fait aux Organisations Syndicales le 15 Janvier dernier en y précisant les missions et les objectifs.

Les recrutements d'apprentis se feront hors plafond d'emploi et 20 millions d'euros sont réservés pour la formation et la rémunération de 4000 apprentis. Le recrutement de 10000 apprentis est prévu sur 2 ans dans la fonction publique de l'Etat.

Il remettra son rapport le 17 Avril 2015 au Premier Ministre. Pour rappel, il y avait 2 commandes dans la lettre de mission :

- Coordonner le plan de développement de l'apprentissage dans les trois versants de la Fonction publique
- Faire des propositions concernant les passerelles entre apprentissage et Fonction publique.

Les propositions à l'issue de ce rapport :

- 1) Analyser les propositions pour les employeurs territoriaux et hospitaliers
- 2) Pilotage centralisé et déconcentré

- 3) Conventions avec l'ARF
- 4) Des Maîtres d'apprentissage mieux formés
- 5) Interfaces Public/Privé

La DGAFP nous informe que la prochaine étape aura lieu après la remise du rapport au Premier Ministre.

Examen des textes :

Voix portées par les Organisations Syndicales :

CGT : 8, CFDT : 6, FO : 4 sur 6, UNSA : 3, Solidaires : 2, FSU : 2, CFE/CGC : 1, CFTC : 1, FAFPT : 1

Projet de Loi relatif à la modernisation de l'outre-mer :

Intervention CGT :

Concernant « la vie chère » et la formation professionnelle pour les agents de la Fonction Publique Hospitalière des DOM :

« Nous profitons du point sur l'outre-mer pour évoquer devant le CCFP, la situation des agents des DOM qui sont privés de leur prime de vie chère au delà de 52 jours de formation professionnelle.

Cela crée insidieusement une inégalité d'accès à la formation professionnelle et à la promotion sociale entre les agents d'un même versant.

Un courrier en ce sens a été envoyé par 7 organisations syndicales de la FPH le 16 octobre dernier et ce sujet a été rappelé au ministère de la santé et à la DGOS à mainte reprise.

C'est bien un exemple de la mauvaise qualité du Dialogue Social dans la FPH ! »

Interventions de FO et UNSA dans le même sens.

La DGAFP nous indique qu'elle va se rapprocher de la DGOS sur ce sujet.

Amendement CFDT :

L'Administration émet un avis favorable.

Adopté à l'unanimité des collèges salariés et employeurs.

Vote global du texte :

Adopté à l'unanimité des collèges salariés et employeurs.

Projet de décret portant mise en œuvre de la loi n°2014-459 du 9 mai 2014 permettant le don de jours de repos à un parent d'un enfant gravement malade dans la Fonction Publique.

Intervention CGT :

« Le projet de décret présenté ce jour repose uniquement sur la générosité et la solidarité entre les agents, cette générosité est gérée par les administrations, les collectivités et les établissements sans transparence ni présentation de bilan locaux dans les CT et CTE.

Nous attendons du gouvernement la possibilité d'un abondement par les administrations qui vendrait s'ajouter aux dons des agents comme cela est possible dans le privé, un égal accès à tous les agents quelle que soit la taille de leur administration ...

La CGT demande qu'un bilan national soit rapidement fait, dès la première année d'application, ce bilan doit pour nous permettre de discuter de la création d'un nouveau droit pour les agents pour accompagner la maladie et le handicap grave de leur enfant ! Sur l'ensemble des amendements et sur le projet de texte, nous nous abstenons de manière conservatoire dans l'attente d'une nouvelle discussion sur ce sujet, ayant pour objectif la création d'un nouveau droit statutaire ! »

Intervention CFDT :

L'abondement par l'employeur doit être regardé. La Loi dans le Privé a donné lieu à des accords et pas à des décrets d'applications.

Intervention FSU :

Il s'agit de la prise en compte d'actes de solidarité à la demande des agents.

Intervention FO et Solidaires :

Rejoignent la position CGT y compris pour le vote du texte.

1) Amendement N°2 de la CFTC :

Souhaite que le dispositif s'applique aux militaires.

Avis de l'Administration : défavorable

Pour : FSU, Solidaires, CFTC

Abstention : CGT, FO, CFDT, UNSA, CFE/CGC, FAFPT

Contre : collège employeurs

2) Amendement N°1 de la CFDT :

Précise que le don est anonyme.

Avis de l'Administration : favorable

Pour : CFDT, UNSA, Solidaires, CFTC, CFE/CGC, FAFPT, FSU + collège employeurs

Abstention : CGT, FO

Contre : 0

3) Amendement N°1 de Solidaires :

Demande d'alléger les conditions nécessaires pour pouvoir bénéficier du don de congés

Avis de l'Administration : défavorable

Pour : UNSA, Solidaires, CFTC, CFE/CGC, FAFPT, FSU

Abstention : CGT, CFDT, FO

Contre : collège employeurs

4) Amendement N°1 de l'UNSA :

Elargissement des bénéficiaires aux agents des GIP, autorités indépendantes

Avis de l'Administration : favorable

Pour : CFDT, UNSA, Solidaires, CFTC, CFE/CGC, FAFPT, FSU + collège employeurs

Abstention : CGT, FO

Contre : 0

5) Amendement N°2 de la CFDT :

Demandant que tous les jours acquis puissent faire l'objet d'un don.

Avis de l'Administration : défavorable

Pour : CFDT, UNSA, Solidaires, CFTC, CFE/CGC, FAFPT

Abstention : CGT, FO, FSU

Contre : collège employeurs

6) Amendement N°1 de la FSU : retiré

7) Amendement N°2 de la FSU :

Demandant la motivation par le chef de service en cas de refus du don.

Avis de l'Administration : défavorable

Pour : CFTC, Solidaires, FSU

Abstention : CGT, FO, UNSA, CFE/CGC

Contre : CFDT + collège employeurs

8) Amendement N°1 de la CFE/CGC :

Demandant le dossier médical de l'enfant soit transmis sous pli confidentiel et qu'il ne soit ouvert que par un médecin.

Avis de l'Administration : favorable sur la première partie de l'amendement.

Pour : CFDT, CFE/CGC, CFTC + collège employeurs

Abstention : CGT, FO, UNSA, FSU, FAFPT

Contre : Solidaires

9) Amendement N°3 de la CFDT :

Précisant la nature des pièces justificatives certifiant la maladie.

Avis de l'Administration : favorable

Pour : CFDT, UNSA, CFTC, CFE/CGC, FAFPT, FSU + collège employeurs

Abstention : CGT, FO, Solidaires

Contre : 0

10) Amendement N°4 de la CFDT :

Demandant la suppression de la possibilité ouverte à l'administration de procéder à un contrôle de l'effectivité des soins fournis à l'enfant.

Avis de l'Administration : défavorable

Pour : CFDT, Solidaires, FAFPT, UNSA

Abstention : CGT, FO, FSU, CFE/CGC, CFTC

Contre : collège employeurs

11) Amendement N°2 de Solidaires :

Demandant que soit rajoutée la mention d'une présence auprès de l'enfant et non exclusivement aux soins apportés.

Avis de l'Administration : défavorable

Pour : Solidaires, FAFPT, CFTC, CFE/CGC

Abstention : CGT, FO, FSU, UNSA

Contre : CFDT + collège employeurs

Vote global du texte :

Pour : CFDT, UNSA, CFTC, CFE/CGC, FSU, FAFPT + collège employeurs

Abstention : CGT, FO, Solidaires

Contre : 0

Projet de décret modifiant le décret N°2012-148 du 30 janvier 2012 relatif au Conseil commun de la fonction publique

Ce texte a pour objet de préserver les moyens accordés aux organisations syndicales au titre du CCFP en 2013.

1) Amendement N°1 de Solidaires :

Demandant que la répartition des décharges entre les trois versants soit laissée à la libre appréciation des organisations syndicales.

Avis de l'Administration : défavorable

Pour : CFDT, Solidaires, CFE/CGC, FAFPT, FSU

Abstention : CGT, FO, UNSA, CFTC

Contre : collège employeurs

2) Amendement N°1 de la FAFPT :

Demandant, avec une formulation différente, que la répartition des décharges entre les trois versants soit laissée à la libre appréciation des organisations syndicales.

Avis de l'Administration : défavorable

Pour : CFE/CGC, FAFPT, Solidaires, FSU

Abstention : CGT, UNSA, FO, CFDT, CFTC

Contre : collège employeurs

Vote global du texte :

Pour : CGT, CFDT, Solidaires, FSU, UNSA

Abstention : FO, FAFPT

Contre : CFE/CGC, CFTC

Projet de décret portant suppression de la commission d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'espace économique Européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française :

Ce texte a pour objet de supprimer la commission d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne dans un cadre d'emploi ou un emploi de la fonction publique française. Cette suppression est justifiée par le peu d'avis rendus par cette commission depuis que sa saisine a été rendue facultative. Les administrations instruisent directement les dossiers de demande de détachement ou d'accès par voie de concours.

Pas d'amendements sur ce texte

Vote global du texte:

Pour : CFDT (6), FO (3), UNSA (3), Solidaires (2), FSU (2), CFE/CGC (1), CFTC (1), FAFPT (1) = 19 + employeurs Territoriaux + employeurs Hospitaliers

Abstention : CGT (8) = 8

Contre : 0

Prochaine Formation spécialisée N°1 (Textes) prévue le 13 Mai au matin et prochain CCFP prévu le 18 Mai au matin.

Un nouveau calendrier va nous être envoyé d'ici la fin de semaine.